



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CCAS**

**SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023 À 17H45**

Sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, Président du CCAS

La convocation a été adressée le 18 septembre 2023 avec l'ordre du jour suivant :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 avril 2023

**DCCAS-6/2023** Aide financière (électricité)

**DCCAS-7/2023** Aide financière (électricité)

**DCCAS-8/2023** Passeport associatif 2023

Repas des aînés ruraux 2023

Arbre de Noël 2023

Questions diverses

**Présents** : Jean-Luc CHARACHE, Isabelle RICHARD, Christine BEZET, Martine DUBOIS, Anielle LARRIVÉE, Jean-Marie MUSOLESI, Carole BRUNEL, Gérard GOURAUD, Raphaëlle BAGNOLATI

**Absents** : Thierry CARLIER, Pascal BOYELDIEU

**Nombre de membres en exercice** : 11

**Quorum** : 9/7

**Secrétaire** : Mme Isabelle RICHARD

Affichage et publication sur le site internet de la commune de la liste des délibérations le 27/09/2023.

Délibérations reçues en Préfecture le 27/09/2023.

Le présent procès-verbal sera publié sur le site internet de la commune en exécution de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2023 est adopté.

M. le Président propose de passer à l'ordre du jour.

### **DCCAS-6/2023. Aide financière (électricité)**

Présentation d'une demande d'aide financière faite par le travailleur social pour le paiement d'une partie d'une facture d'électricité (EDF) pour une personne en difficulté d'un montant de 170€.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative accordent, à l'unanimité des présents, cette aide.

### **DCCAS-7/2023. Aide financière (électricité)**

Présentation d'une demande d'aide financière faite par le travailleur social pour le paiement d'une partie d'une facture d'électricité (Total Energies) pour une famille en difficulté d'un montant de 150€.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative accordent, à l'unanimité des présents, cette aide.

### **DCCAS-8/2023. Passeport associatif 2023**

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative décident, à l'unanimité des présents :

- ✓ de faire un passeport associatif pour les enfants de Sancergues de moins de 18 ans, à déduire de leur adhésion ou de leur licence, à hauteur de 20€ par enfant.
- ✓ un courrier sera fait à toutes les associations, pour la communication aux jeunes de moins de 18 ans.
- ✓ cette subvention sera versée directement aux associations concernées.

### **Repas des aînés ruraux 2023**

Isabelle RICHARD, vice-présidente, informe l'assemblée que 208 invitations ont été envoyées pour le prochain repas des aînés ruraux du 21 octobre 2023.

Le prix du repas par personne est de 30€ sans les vins, il sera confectionné par Le Bon Laboureur.

L'animation se fera par Mickaël PIGEAT pour 320€.

Vins et décorations (nappes, serviettes, fleurs) seront achetés.

### **Arbre de Noël 2023**

Isabelle RICHARD, vice-présidente, donne information à l'assemblée :

- ✓ du devis pour l'animation : spectacle « musiques d'une petite île » de la compagnie Va Bene d'un montant de 900€ qui sera réglé par moitié par les deux CCAS (Sancergues et St Martin des Champs)
- ✓ de la liste des enfants de Sancergues (total de 64).

### **Questions diverses**

- ✓ Aucunes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

### Liste récapitulative des délibérations :

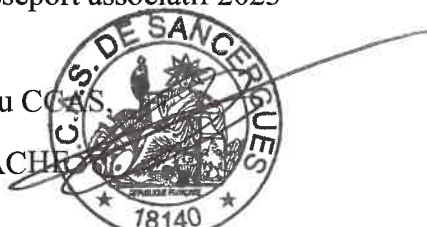
DCCAS-6/2023 Aide financière (électricité)

DCCAS-7/2023 Aide financière (électricité)

DCCAS-8/2023 Passeport associatif 2023

M. Le Président du CCAS.

Jean-Luc CHARACHE



Mme la secrétaire de séance,

Isabelle RICHARD